

LIVRET D'ACCUEIL

NOUVEL EMBAUCHÉ

HÔPITAL ROBERT SCHUMAN

HÔPITAL BELLE-ISLE

GCS IUNGO





BIENVENUE

Vous rejoignez aujourd'hui
les Hôpitaux Privés de Metz – GROUPE UNEOS.

Bienvenue dans cette nouvelle expérience professionnelle. Le but de ce livret d'accueil est de vous accompagner dans vos premiers jours au sein de notre structure et de faire connaissance avec nos méthodes de travail et votre nouvel environnement professionnel.

Vous retrouverez dans ce livret les réponses à un certain nombre de vos questions du quotidien. N'hésitez pas à vous adresser directement au service ou à la personne concernée pour obtenir des éléments d'informations complémentaires.

Nous vous souhaitons une bonne intégration.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU GROUPE *page 5*

PARTIE 1 BIEN COMMENCER *page 11*

VOTRE INTÉGRATION

VOTRE VESTIAIRE

VOTRE TENUE DE TRAVAIL

VOTRE BADGE-VOS ACCÈS

VOS HORAIRES DE TRAVAIL

VOTRE SATIONNEMENT

VOUS RESTAURER

VOTRE SALAIRE

NOTRE SYSTÈME D'INFORMATIONS

PARTIE 2 VOTRE CARRIÈRE *page 18*

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

VOTRE AFFECTATION

VOS ABSENCES

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES - EN CAS DE CHANGEMENT

VOTRE DÉVELOPPEMENT - FORMATION

VOTRE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

NOTRE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

LE HANDICAP

NOTRE DÉMARCHE QUALITÉ

PARTIE 3 VOS DROITS *page 23*

VOS CONGÉS

VOTRE ABONNEMENT DE TRANSPORTS EN COMMUN

VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ET PRÉVOYANCE

REMBOURSEMENT PARTIEL DE VOS CHAUSSURES

LOGEMENT

PARTIE 4 VOTRE SANTÉ/SÉCURITÉ *page 26*

LES ACCÈS INTERDITS

EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL

MÉDECINE DU TRAVAIL

PARTIE 5 VOS AVANTAGES *page 28*

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE



PRÉSENTATION DU GROUPE



PRÉSENTATION **DU GROUPE**

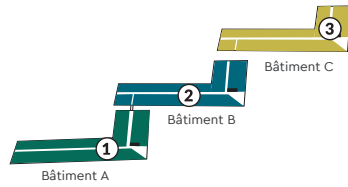
LES CHIFFRES CLÉS



PLAN DE L'HÔPITAL ROBERT SCHUMAN

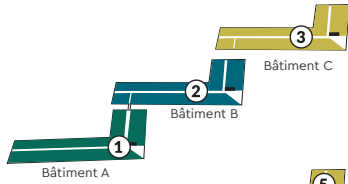
Mise à jour octobre 2025

NIVEAU 5



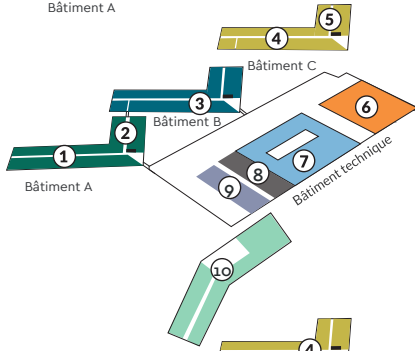
- ① Chirurgie Digestive
- ② Hépatogastro-entérologie
- ③ Soins Palliatifs

NIVEAU 4



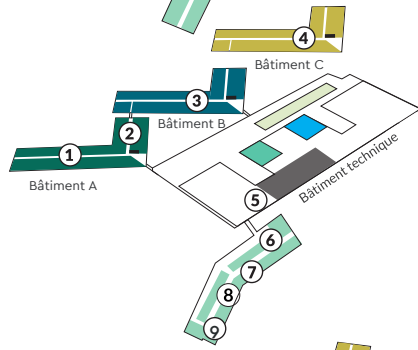
- ① Chirurgie Orthopédique
- ② Chirurgie Orthopédique/ Rachis / Rhumatologie
- ③ Chirurgie ORL / Chirurgie Gynécologique / Chirurgie Esthétique

NIVEAU 3



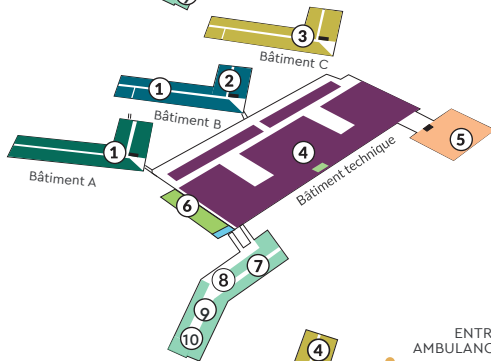
- ① Chirurgie Thoracique
- ② Pneumologie A
- ③ Pneumologie B
- ④ Médecine Interne
- ⑤ Néphrologie
- ⑥ Dialyse Centre
- ⑦ Réanimation 1 et 2
- ⑧ Facturation
- ⑨ DIM et Archives
- ⑩ Consultations Diabétologie
Consultations Diététique
Consultations Bariatrique
Médecine ambulatoire Diabétologie

NIVEAU 2



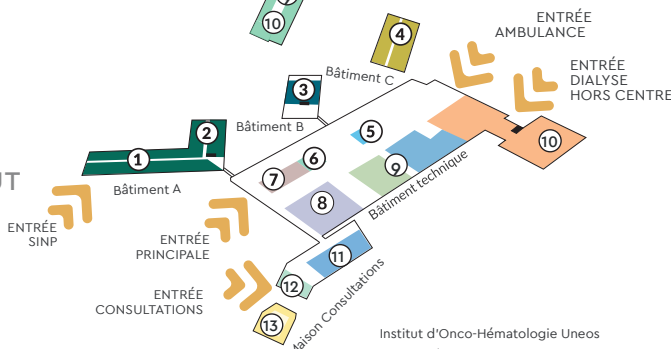
- ① Unité de Soins Intensifs de proximité
- ② Diabétologie
- ③ Chirurgie vasculaire
- ④ Oncologie-hématologie
- ⑤ Informatique
- ⑥ Consultations d'Anesthésie
- ⑦ Consultations Médecine Interne
- ⑧ Consultations Rhumatologie
- ⑨ Consultations et PT ORL

NIVEAU 1



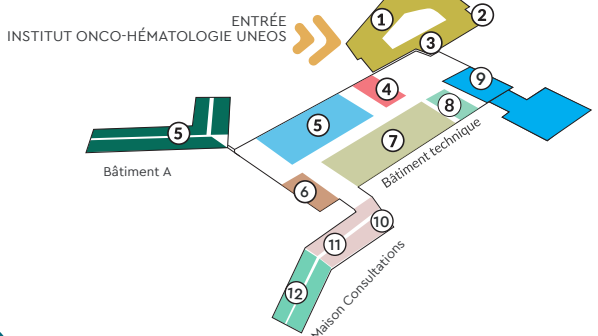
- ① Chirurgie Ambulatoire
- ② Actes Externes
- ③ Chirurgie Urologique
- ④ Blocs Opératoire et Endoscopie
- ⑤ Dialyse Hors Centre (ASA)
- ⑥ Consultations HGE
- ⑦ Consultations de Chirurgie et Médecine Vasculaire
- ⑧ Consultations de Néphrologie
- ⑨ Consultations de Chirurgie Thoracique
- ⑩ Consultations et PT pneumologie

RDC HAUT



- ① Soins Immédiats Non Programmés
- ② Médecine Ambulatoire
- ③ Amphitéâtre, salle du CA
- ④ Unité du sommeil
- ⑤ Salle de Cultes
- ⑥ Cafétéria
- ⑦ Accueil Principal
- ⑧ Radiologie UNEOS
- ⑨ Laboratoire et Équipe d'Hygiène hospitalière
- ⑩ Dialyse hors centre (ASA)
- ⑪ CELODIM
- ⑫ Admissions Maison des Consultations
- ⑬ Direction de site

RDC BAS

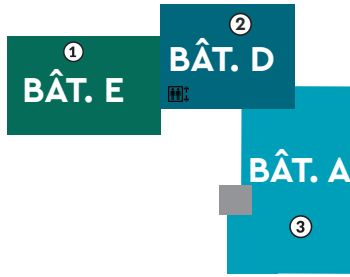


- ① Institut d'Onco-Hématologie HDJ
- ② UCPC (Pharmacie)
- ③ Dépotoire
- ④ Local CSE
- ⑤ Vestiaires
- ⑥ Lingerie (DAV)
- ⑦ Pharmacie
- ⑧ Stérilisation
- ⑨ Restaurant du personnel
- ⑩ Ateliers
- ⑪ Magasin central / Achats / Ateliers
- ⑫ Biomédical

PLAN DE L'HÔPITAL BELLE-ISLE

Mise à jour Janvier 2026

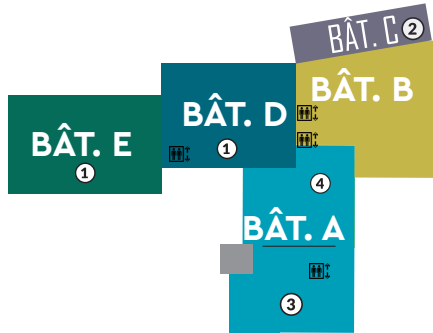
NIVEAU 4



SERVICES

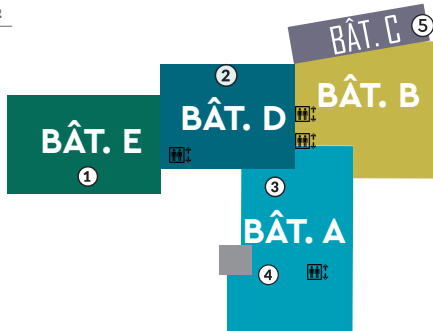
- ① Unité du sommeil - Hospitalisation & Consultations
- ② Médecine gériatrique - Hospitalisation Complète
- ③ Direction de site

NIVEAU 3



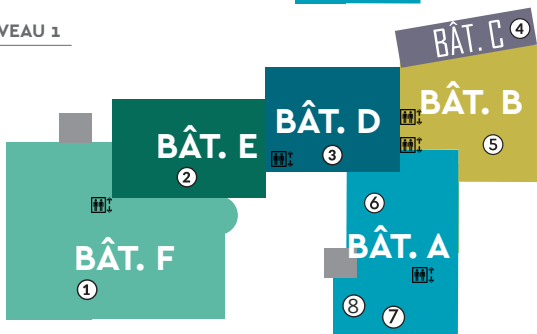
- ① Maladies Psychiques Hospitalisation Complète
- ② Centre d'Étude et Traitement de la douleur Chronique (CETDC) Hospitalisation Complète et Consultations
- ③ Consultations chirurgie de la main
- ④ Plateau technique de cardiologie + Consultations d'anesthésie

NIVEAU 2



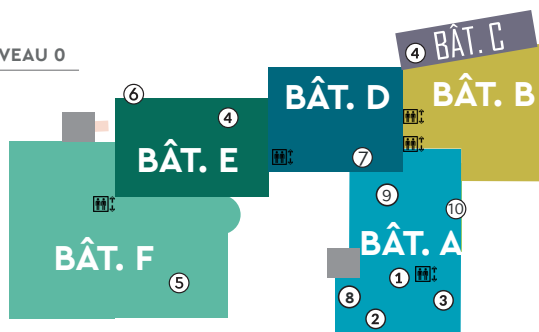
- ① Médecine gériatrique Hospitalisation complète
- ② Médecine Gériatrique Hospitalisation de jour et consultations
- ③ Consultations Maladies Psychiques
- ④ Consultations Chirurgie Orale
- ⑤ Centre d'Étude et Traitement de la douleur Chronique (CETDC) Hospitalisation de Jour

NIVEAU 1



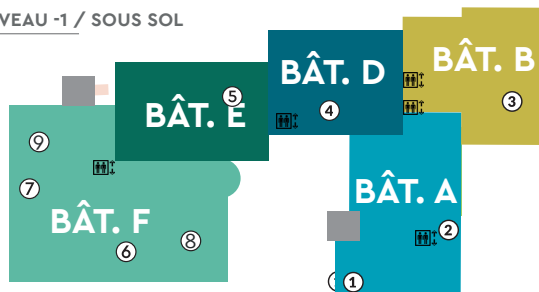
- ① SMR Spécialisé
- ② SMR Spécialisé
- ③ SMR Polyvalent
- ④ Chirurgie Ambulatoire
- ⑤ Bloc opératoire
- ⑥ Salle de réunion - Salle N°1
- ⑦ Médecine du travail
- ⑧ Consultations Médecine du sport

NIVEAU 0



- ① Accueil
- ② Consultations Institut du Sein
- ③ Consultations Ophtalmologie
- ④ Imagerie Médicale
- ⑤ Plateau technique de rééducation
- ⑥ SINP
- ⑦ Cafétéria
- ⑧ Salle de réunion N°2 /Ancienne cafétéria
- ⑨ Salle de réunion N°3 /Salle VIP
- ⑩ Standard centralisé et admissions

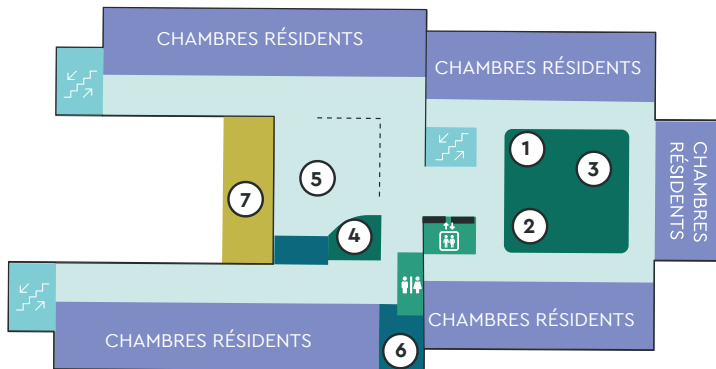
NIVEAU -1 / SOUS SOL



- ① Archives et Pool de frappe
- ② Salle de réunion - Salle 4
- ③ Plateforme téléphonique
- ④ Restaurant du personnel
- ⑤ DAV : Distributeur Automatique de Vêtements
- ⑥ Vestiaires
- ⑦ Balnéothérapie
- ⑧ Comité Social d'Entreprise
- ⑨ Services techniques

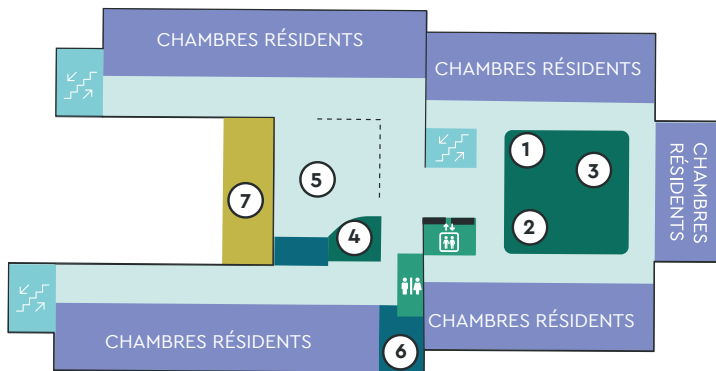
PLAN DE LA RÉSIDENCE SAINTE-CLAIRE

ÉTAGE 2



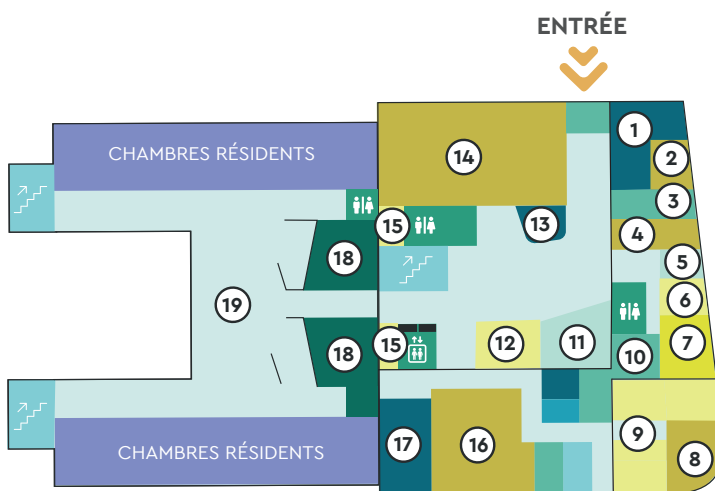
- ① SALLE DE SOINS
- ② BUREAU
- ③ BAINS COMMUNS
- ④ OFFICE RELAIS
- ⑤ SALLE DE RESTAURATION
- ⑥ PETIT SALON
- ⑦ BALCON

ÉTAGE 1



- ① SALLE DE SOINS
- ② BUREAU
- ③ BAINS COMMUNS
- ④ OFFICE RELAIS
- ⑤ SALLE DE RESTAURATION
- ⑥ PETIT SALON
- ⑦ BALCON

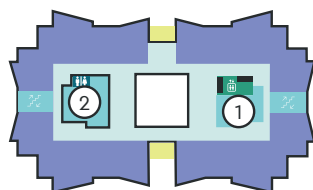
REZ DE CHAUSSEE



- ① DIRECTION
- ② BUREAU ELIOR
- ③ BUREAU POLYVALENT
- ④ LOCAL COIFFURE
- ⑤ BUREAU DR GOUTIN
- ⑥ BUREAU INFIRMIÈRE COORDINATRICE
- ⑦ ERGOTHÉRAPIE
- ⑧ SALLE DE REPOS
- ⑨ VESTIAIRES
- ⑩ LOCAL ANIMATION
- ⑪ VESTIAIRES ANIMATIONS
- ⑫ SALLE DE CULTE
- ⑬ ACCUEIL
- ⑭ SALLE POLYVALENTE
- ⑮ RÉSERVE
- ⑯ CUISINES
- ⑰ DÉPÔSITOIRE
- ⑱ SALLE DE SOINS + SALLE DE BAIN
- ⑲ UNITÉ ALZHEIMER

PLAN DE LA RÉSIDENCE SAINT-MARIE

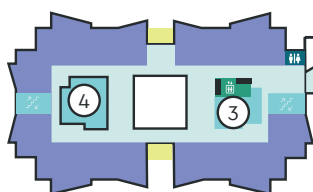
BÂTIMENT A
3ÈME ÉTAGE



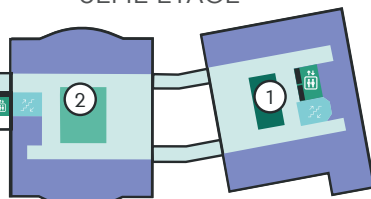
① RÉSERVE

② OFFICE

BÂTIMENT A
2ÈME ÉTAGE



BÂTIMENT B
3ÈME ÉTAGE



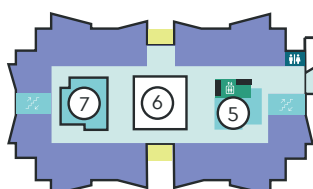
① SALLE DE SOINS
EHPAD

② SALLE À MANGER/OFFICE B3

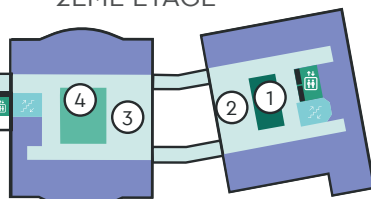
③ RÉSERVE PROTECTIONS

④ OFFICE A2

BÂTIMENT A
1ER ÉTAGE



BÂTIMENT B
2ÈME ÉTAGE



① PHARMACIE
EHPAD

② SALON

③ SALON
SALLE À MANGER

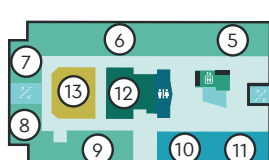
④ OFFICE B2

⑤ SALON LUMINOTHÉRAPIE

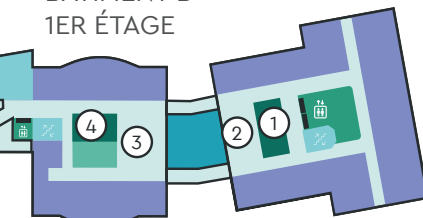
⑥ SALLE À MANGER
RÉSIDENTS A1/A3/B2

⑦ OFFICE A1

BÂTIMENT A
REZ DE CHAUSÉE



BÂTIMENT B
1ER ÉTAGE



① SALLE DE SOINS
USLD

② SALON

③ SALON
SALLE D'ACTIVITÉ

④ OFFICE

⑤ CUISINE/PLONGE

⑥ SSIAD

⑦ RÉSERVE DE
FAUTEUILS

⑧ RÉSERVE DE MATELAS

⑨ SALLE DE PAUSE

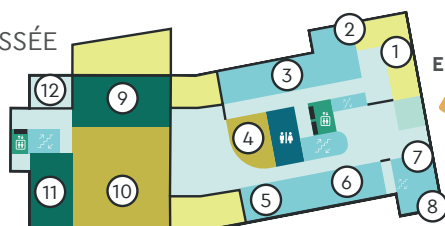
⑩ BUREAU IDEC

⑪ BUREAU MÉDECIN

⑫ FUNÉRAIRIUM

⑬ VESTIAIRES

BÂTIMENT B
REZ DE CHAUSÉE



① BUREAUX
POLYVALENTS

② SALON DE
COIFFURE

③ PASA

④ RÉSERVE LINGE
RÉSIDENT

⑤ BUREAU DIRECTION
MÉDICO-SOCIAL

⑥ BUREAU
DIRECTION

⑦ ACCUEIL

⑧ BUREAU SSIAD

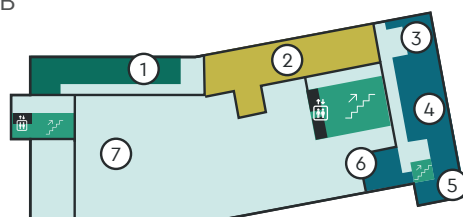
⑨ CAFÉTÉRIAT

⑩ SALLE POLYVALENTE

⑪ RÉSERVE ANIMATION

⑫ PETITE CUISINE

BÂTIMENT B
SOUS SOL



① ATELIER

② GARAGE

③ LOCAL LINGE SALE

④ RÉSERVE

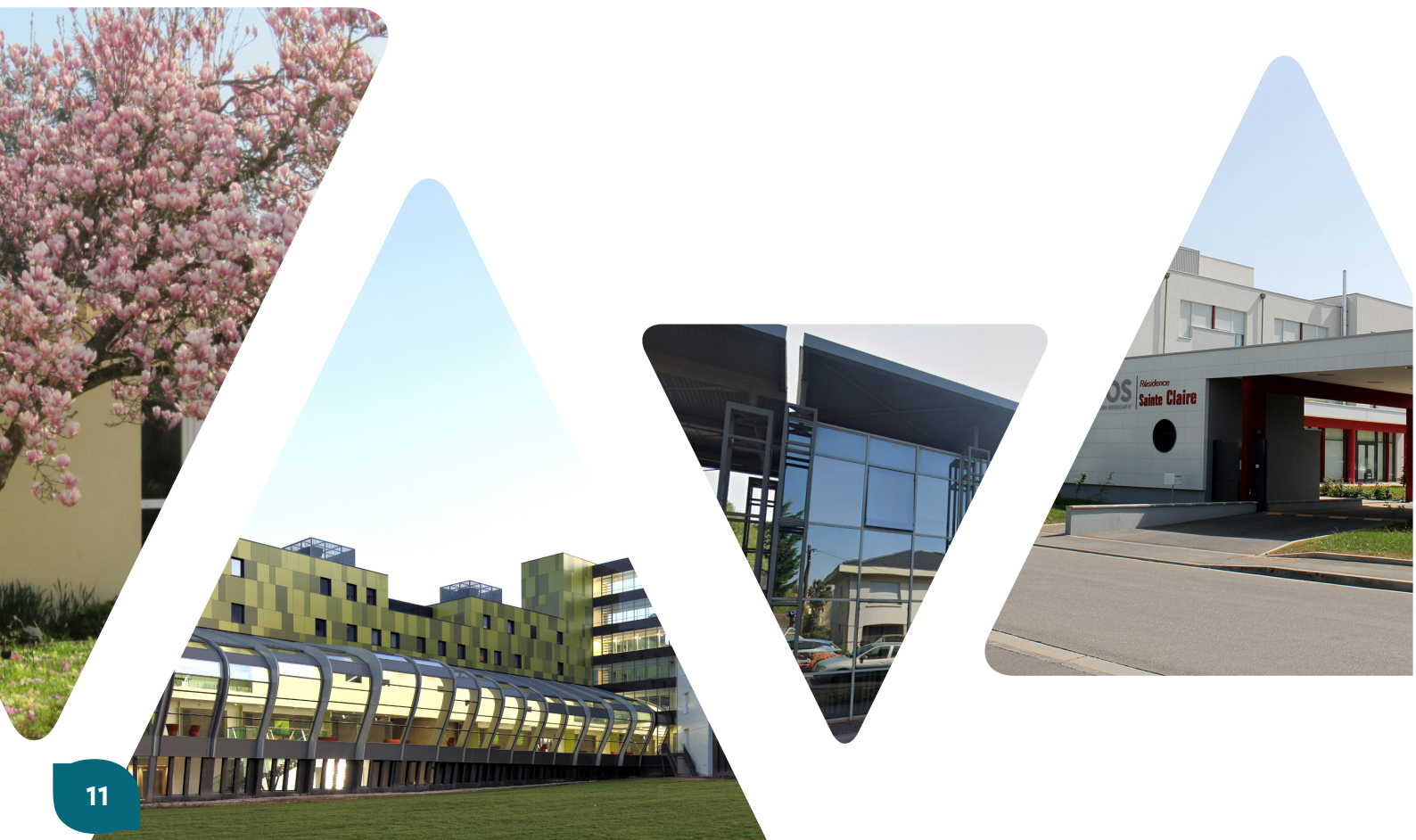
⑤ LOCAL DASRI +
BAC JAUNE

⑥ RÉSERVE ASL

⑦ PARKING DU
PERSONNEL



BIEN COMMENCER



VOTRE INTÉGRATION

Une journée de formation spécifique à l'attention des nouveaux embauchés est organisée pour vous, par le service formation.

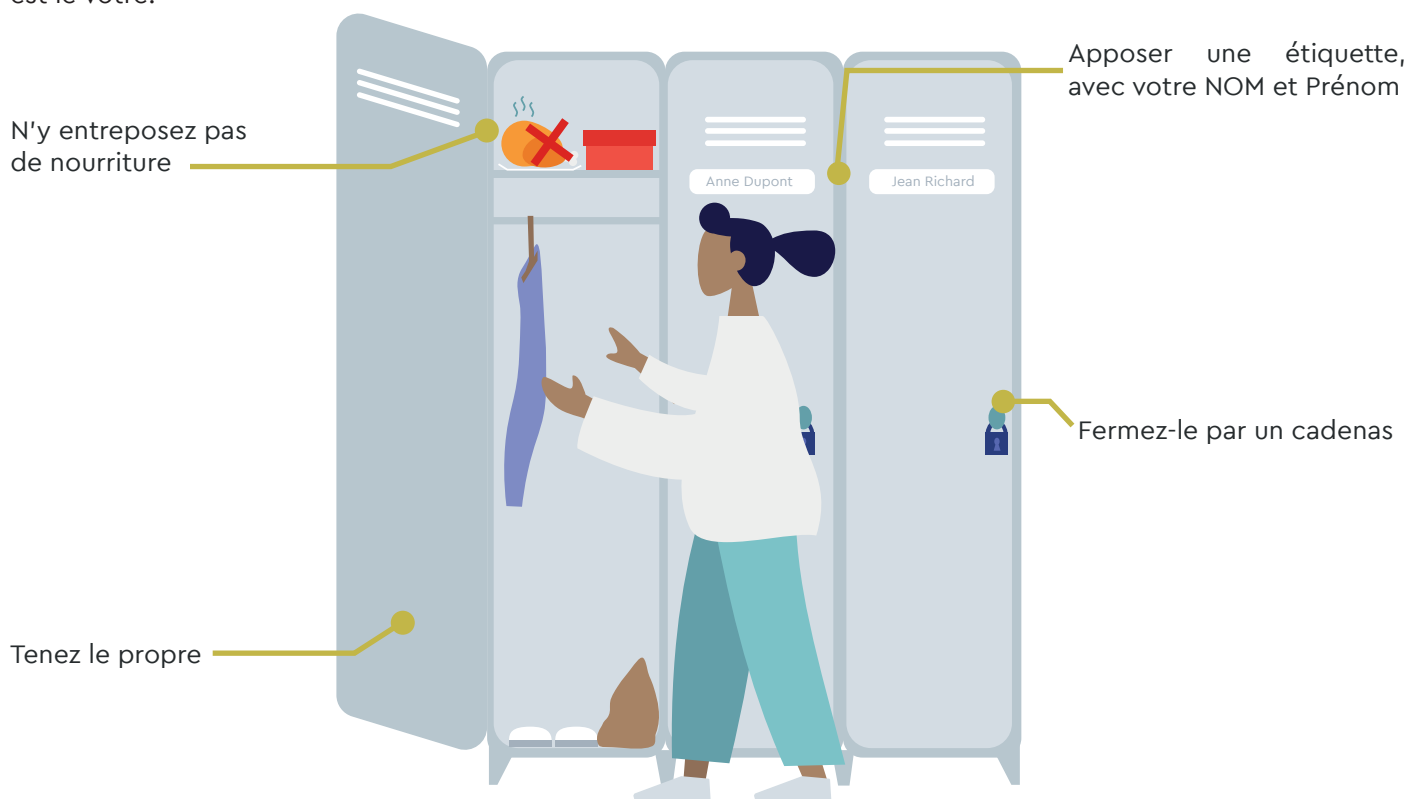
La participation à cette journée est obligatoire.



VOTRE VESTIAIRE

À VOTRE ARRIVÉE

Pour les soignants : Accompagné(e) de votre accueillant/référent, vous recherchez un vestiaire libre. Ce vestiaire est le vôtre.



A VOTRE **DÉPART** OU EN CAS DE **LONGUE ABSENCE CONNUE**

Videz entièrement votre vestiaire et restituez le propre

VOTRE TENUE DE TRAVAIL

Pour le personnel dont la fonction ne nécessite pas une tenue professionnelle, il leur est demandé d'avoir une tenue correcte et adaptée au poste occupé.

Pour le personnel dont le port de la tenue est obligatoire, l'établissement fournit et entretient les tenues de travail adaptées. Elles doivent être portées uniquement sur le lieu de travail et en aucun cas sortir de l'établissement.



Il est rappelé qu'il est strictement interdit de fumer, de sortir de l'établissement, d'aller se restaurer à la cafétéria ou au self en tenue.

A VOTRE ARRIVÉE

Vous vous présentez dans votre service d'affectation.

Vous récupérerez une tenue à la lingerie pendant les horaires d'ouverture.

La lingère enregistrera vos données et vous expliquera le circuit (récupération de la tenue, change, ...).

En dehors de ces plages, de façon exceptionnelle, les lingerie de chaque site peuvent être ouvertes pour permettre de donner une tenue au nouvel embauché.

LOCALISATION DES LINGERIES

Hôpital Robert Schuman

Au sous-sol ;

La lingerie est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 14h00 ;

Un Distributeur A Vêtements (DAV) est à votre disposition pour la prise des tenues propres et le dépôt des vêtements sales (également dans le local DAV).

Hôpital Belle-Isle

Au sous-sol et au RDC ;

Ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 14h00 ; Un Distributeur A Vêtements (DAV) est à votre disposition pour la prise des tenues propres et le dépôt des vêtements sales (également dans le local DAV).

Résidence Sainte-Marie

Au rez-de-chaussée du bâtiment A;

La lingerie est ouverte en fin de matinée.

A proximité du vestiaire, vous trouverez des casiers nominatifs contenant vos tenues propres. Les tenues sales sont à déposer dans le container prévu à cet effet se situant en face des vestiaires.

Résidence Sainte-Claire

Dans la zone logistique;

La lingerie est ouverte en début d'après-midi.

Les casiers contenant les tenues propres se situent dans la zone vestiaire. Les tenues sales sont à déposer dans le container prévu à cet effet, près du vestiaire.

De la Salle

Au rez de chaussée, accessible avec un code communiqué lors de votre arrivée

Les tenues sales sont à déposer dans la corbeille présente dans le vestiaire.

HAD

Les tenues nominatives sont à disposition dans le vestiaire de l'établissement.

A VOTRE DÉPART OU EN CAS DE LONGUE ABSENCE CONNUE

Toutes les tenues doivent, à la fin de votre dernier jour de travail, être déposées dans le réceptacle 'linge sale'.

VOTRE BADGE - VOS ACCÈS

A votre arrivée, un badge nominatif vous sera remis.

Il vous permet :

- De vous identifier auprès des patients et visiteurs
- D'accéder au parking du site pour les personnes autorisées
- D'autoriser l'accès aux ascenseurs réservés
- De payer votre repas au restaurant du personnel sur tous les sites
- D'accéder à certains logiciels

L'activation et la désactivation des droits est réalisée en fonction des mouvements de personnel.

En cas d'utilisation abusive, les droits pourront être modifiés ou supprimés.

Le remplacement du badge est facturé 10 euros.

Éventuellement une ou plusieurs clés pour l'accès aux locaux vous concernant : ces clés sont sous votre responsabilité, leur perte pouvant être facturée en fonction des coûts de fabrication et des risques sur la sécurité des locaux concernés.

Toutes utilisations des clés en dehors du service pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

RECUPÉRER VOTRE BADGE

Hôpital Robert Schuman

Votre badge vous sera remis par le PC sécurité.

Hôpital Belle-Isle

Il vous appartient de vous présenter aux Admissions du site afin de retirer votre badge.

Autres sites

Le badge vous sera transmis par l'encadrement

VOTRE STATIONNEMENT

Les dispositions en matière de stationnement des personnels sont différentes suivant les sites, compte tenu des contraintes de l'environnement urbain.

Site Belle-Isle

Le site ne dispose que de quelques places de parking réservées au personnel ayant un accès sur leur badge.

Le personnel n'ayant pas d'accès sur son badge ne peut donc pas stationner dans l'enceinte de l'établissement.

Néanmoins des tarifs préférentiels sont négociés par la direction avec les parkings aux alentours : port Saint-Marcel, Cathédrale et République, sur présentation de la fiche de salaire. Si vous êtes intéressé vous pouvez vous renseigner auprès de la Gestionnaire des Ressources Humaines.

Le personnel travaillant de nuit et le week-end peut se stationner sur le parking de l'établissement.

Direction Générale

Le stationnement est libre et gratuit pour le personnel.

HAD

Les parkings sont réservés aux véhicules de service

Site Robert Schuman

Le stationnement est libre et gratuit pour les personnels affectés au site ou régulièrement amenés à y intervenir. L'accès au parking principal et la sortie se font grâce au badge professionnel, à présenter sur le lecteur positionné au niveau des barrières.

La discipline de chacun sur le bon stationnement de son véhicule est essentielle pour que chacun puisse trouver sa place.

L'accès au parking côté entrée des ambulances est interdit au personnel.

Site de Sainte-Marie

Les parkings sont réservés aux visiteurs et véhicules de société internes.

Site de Sainte-Claire

Les parkings sont réservés aux visiteurs et véhicules de société internes.

Site De La Salle

Le stationnement est libre et gratuit pour les personnels affectés au site.

VOS HORAIRES DE TRAVAIL

Le planning est affiché au sein de chaque service avant le 15 du mois précédent après que le responsable de service ait collecté les desideratas.

Pour toutes questions concernant la gestion des temps et les modifications de planning, vous devez vous rapprocher de votre responsable de service.

RESTAURATION

OÙ VOUS RESTAURER ?

Hôpital Robert Schuman, Hôpital Belle-Isle :

Un self est à votre disposition au rez-de-chaussée bas. Les selfs sont ouverts le midi, du lundi au vendredi, hors jours fériés.

Résidences Sainte-Marie, Sainte-Claire et De La Salle

Une salle de pause équipée de tables, chaises, réfrigérateur et micro-ondes est à votre disposition. Possibilité de commander un plateau repas 7 jours à l'avance qui sera livré sur le site et pourra être consommé en salle de pause.

HAD et Direction Générale

Une salle de pause équipée de tables, chaises, réfrigérateur et micro-ondes est à votre disposition. Il est possible de commander un repas avec l'application Time Chef (la veille, pour le lendemain entre 15h00 et 6h00). Le service de commande est disponible le midi, du lundi au vendredi, hors jours fériés.

Possibilité d'apporter son propre repas (en veillant à ne pas l'entreposer dans les réfrigérateurs prévus pour les denrées et médicaments destinés aux patients)

RECHARGER VOTRE BADGE

Pour les sites Hôpital Robert Schuman, Hôpital Belle-Isle, Direction Générale et HAD : Avant de vous rendre au self, ou de commander sur l'application Time Chef vous devez recharger votre badge :

- Depuis l'application Time Chef et en vous connectant avec le solde de votre carte
- En rechargeant depuis la borne située à l'entrée du self HRS (paiement par carte uniquement)
- En vous rendant à l'accueil ou aux admissions pour un rechargement en espèces
- En préparant un chèque que vous remettez à la caisse du self.

VOUS TENIR INFORMÉ

Uneos a mis en place plusieurs outils numériques afin de vous tenir informé sur les dernières actualités, événements, infos institutionnelles et autres :

COTRANET, INTRANET DU GROUPE UNEOS

Il s'agit du logiciel de gestion documentaire collectif.

Il est accessible en mode « consultation » à partir de tous les postes informatiques de l'établissement (à partir d'un icône placé sur le bureau).

Vous y accédez avec un identifiant et mot de passe remis lors de votre embauche, en même temps que vos autres accès informatiques.

LE SITE INTERNET UNEOS.FR

www.uneos.fr est le site Internet du groupe Uneos.

Son architecture vise principalement 2 publics : les usagers et les professionnels de santé. Vous pouvez également y retrouver toutes les spécialités médicales, chirurgicales et médico-techniques du groupe et leurs prises en charges.

Un annuaire de nos praticiens y est également présent.

ACTUNEOS - VOTRE APPLICATION MOBILE

Actuneos est un site web et une application mobile disponible sur android et ios. Vous y trouverez toutes les actualités internes, les animations et les infos pratiques du groupe Uneos. Nous vous conseillons d'activer les notifications pour ne rien rater.



TÉLÉCHARGEZ ACTUNEOS SUR VOTRE MOBILE

DISPONIBLE SUR :



APPSTORE
ACTUNEOS



GOOGLE PLAY STORE
ACTUNEOS

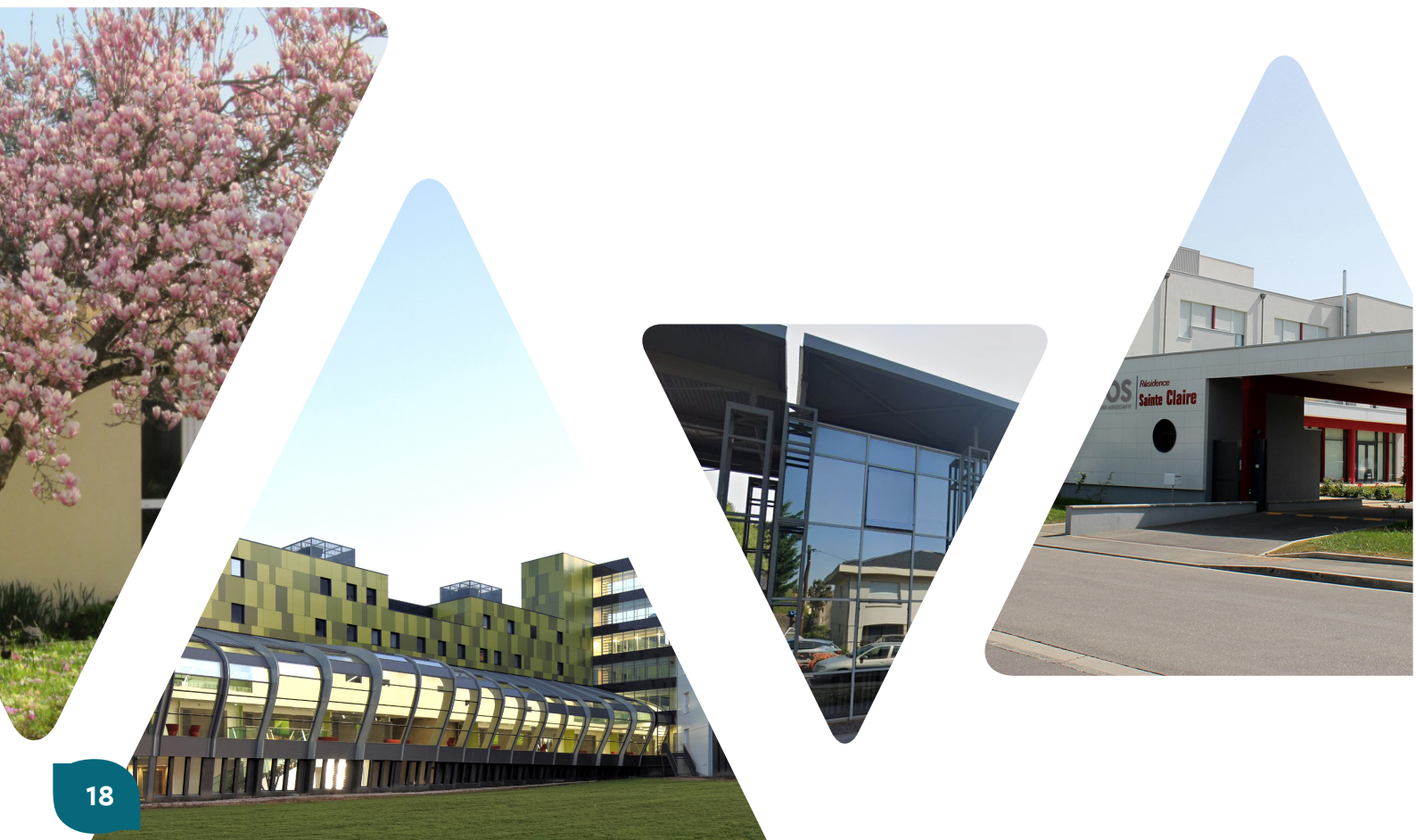
CHECK-LIST

du nouvel embauché

- ☐ J'ai signé mon contrat de travail
- ☐ J'ai remis tous les éléments de mon dossier d'embauche
- ☐ J'ai téléchargé les applications indispensables :
ACTUNEOS et HUBLO
- ☐ J'ai identifié les endroits où je peux me stationner ou
les transports en communs que je dois emprunter
- ☐ J'ai récupéré mon badge
- ☐ Je sais où je peux me restaurer
- ☐ J'ai un casier = j'ai un cadenas
- ☐ J'indique mon nom et mon prénom sur mon casier
- ☐ Je dois me changer, je sais où sont les vestiaires



VOTRE CARRIÈRE |



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

LA CONVENTION COLLECTIVE

La convention collective nationale du 31 octobre 1951 et ses avenants sont applicables aux Groupe Uneos – Hôpitaux Privés de Metz. Le document est consultable en ligne sur le site de la FEHAP.



LES ACCORDS COLLECTIFS D'ENTREPRISE

Un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été négocié en 2008. Les autres accords d'entreprise négociés au fil des années avec les représentants du personnel – membres du CSE, sont consultables sur l'Intranet d'UNEOS (Cotranet)



LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Etabli en 2024, il décrit l'ensemble des droits et obligations que tout salarié doit respecter tout au long de l'exécution de son contrat de travail à UNEOS.

Un exemplaire vous est remis lors de votre embauche pour que vous en preniez connaissance afin de pouvoir vous y conformer.

Tous ces documents peuvent être consultés auprès des Gestionnaire Ressources Humaines et sur Cotranet.

VOTRE AFFECTATION

A titre indicatif, votre contrat mentionne un site d'affectation sans indication de service en particulier.

Comme tout salarié d'UNEOS, de vous êtes susceptible d'être affecté sur tout site ou service en fonction des besoins.

A tout moment durant votre carrière, vous êtes susceptible de changer d'affectation ou d'emploi.

CHANGEMENT À VOTRE INITIATIVE

En cas de poste vacant, une offre est publiée sur Cotranet ou sur les tableaux d'affichage.

Vous pouvez faire acte de candidature en adressant au service Ressources Humaines le document intitulé « DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION » disponible sur Cotranet.

Les demandes de changement de service adressées en dehors d'un appel à candidature sont traitées par le service R.H.

En cas de réponse négative, cette demande sera classée. Il vous faudra la réitérer en cas de vacance du poste souhaité.

CHANGEMENT À LA DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT

Selon les nécessités d'organisation de l'établissement ou du service, la Direction des Ressources Humaines peut décider de vous affecter dans un secteur ou service différent.

VOS ABSENCES

ABSENCES

Dès connaissance de votre absence ou d'une prolongation d'absence, ne pénalisez pas le fonctionnement de votre service et permettez à vos collègues présents de se réorganiser.

Vous devez informer au plus tôt :

- Votre responsable de service (en son absence ou en dehors des heures d'ouverture, l'Administrateur d'astreinte joignable par l'intermédiaire du standard : 03 57 84 28 00).
- Le service des Ressources Humaines par mail à rh@uneos.fr.

En tout état de cause, le justificatif de votre absence doit être transmis au service des Ressources Humaines dans les 48 heures, à défaut, votre salaire ne sera pas maintenu.

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES - EN CAS DE CHANGEMENT

Vous avez transmis à votre embauche diverses informations vous concernant (état civil, adresse, composition de la famille, compte bancaire etc..). La mise à jour régulière de ces données est indispensable à une bonne gestion par les utilisateurs de ces données (UNEOS, organismes de sécurité sociale, retraite, mutuelle, prévoyance, pôle emploi etc..).

Informez systématiquement le service des Ressources Humaines de toute modification de vos données à l'aide du formulaire (FORMULAIRE MODIFICATION DE COORDONNEES UNEOS) prévu à cet effet que vous retrouverez en ligne sur Cotranet.

Dans le cadre du plan blanc et du rappel du personnel ou encore du principe de continuité de service, nous devons détenir une liste avec le numéro de téléphone de nos personnels à jour.

VOTRE DÉVELOPPEMENT - FORMATION

Si vous avez un projet professionnel nécessitant l'obtention d'un diplôme ou d'un titre supérieur, nous vous invitons à prendre contact avec le service de la Formation afin de connaître les dispositions applicables et les modes de financement possibles. Un plan de développement des compétences est établi chaque année. Le recensement des salariés intervient en avril/mai. La campagne est lancée via Actuneos. Nous vous invitons à faire connaître souhaits de formation auprès de votre responsable de service.



VOTRE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Le compte de formation professionnel est un compte que vous alimentez automatiquement toute votre vie active, qui vous permet de bénéficier de formations.

Ce compte est alimenté en euros. Pour une année complète de travail, toute personne effectuant un mi-temps (50% des heures légales ou conventionnelles) perçoit un abondement de 500 euros, plafonné à 5 000 euros.

Pour les personnes n'ayant pas travaillé une année complète, ou travaillant en temps partiel inférieur au

mi-temps, l'abonnement est calculé au prorata.

Pour consulter vos droits ou pour les utiliser, vous pouvez vous rendre sur www.moncompteformation.gouv.fr.

NOTRE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La rémunération des salariés se compose tout d'abord d'un coefficient de référence fixé pour chaque métier. Peuvent s'ajouter des compléments de rémunération liés à l'encadrement, aux diplômes et/ou au métier lui-même.

Les éléments ci-dessus peuvent éventuellement être complétés par l'indemnité permettant de garantir le salaire minimum conventionnel, La prime d'ancienneté se calcule sur le salaire de base (le coefficient de référence + les compléments de rémunération (Diplôme, Encadrement, Métier + l'indemnité permettant de garantir le SMIC).

Ce à quoi s'ajoute des primes dites fonctionnelles, liées à des conditions particulières d'exercice ou de

fonction (exemple : prime fonctionnelle de 11 points pour les aides-soignants et infirmiers exerçant dans les SSIAD), ou bien encore des primes et indemnités liées à l'existence de sujétions spécifiques (nuit, dimanches et jours fériés, prime d'internat, prime pour contraintes conventionnelles particulières), il s'agit d'éléments variables.

Ce à quoi nous ajoutons l'indemnité forfaitaire mensuelle suite au Ségur depuis 2020.

Enfin, chacun bénéficie d'une prime décentralisée conventionnelle calculée sur l'ensemble de ces éléments (hors indemnité forfaitaire mensuelle), les modalités sont définies lors des négociations annuelles entre l'employeur et les représentants du personnel.

SALAIRE DE BASE

COEFFICIENT DE RÉFÉRENCE	COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION	INDÉMNITÉ	X PRIME D'ANCIENNETÉ
base FEHAP	lié au poste/ diplôme/métier	Pour atteindre le salaire minimum	calculée selon la convention FEHAP

PRIMES ET INDÉMNITÉS



PRIME FONCTIONNELLE ÉVENTUELLE	INDÉMNITÉ FORFAITAIRE MENSUELLE	PRIME DÉCENTRALISÉE
Conditions particulières d'exercice et/ou en lien avec la fonction	En lien avec le Ségur 2020	Définie lors de négociations annuelles

= SALAIRE BRUT

Le virement du salaire est effectué à échéance fin de mois. **Tout changement de coordonnées bancaires doit parvenir au service des Ressources Humaines au plus tard le 20 du mois en cours, à défaut il sera pris en compte le mois suivant.**

Le bulletin de salaire est remis en fin de mois sur **votre coffre-fort personnel** : « my people doc ». Pour l'activer, il faut compléter le document correspondant et le transmettre soit à votre GRH soit au service paie directement (paie@uneos.fr)

LE HANDICAP

Uneos œuvre en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes reconnues Travailleurs Handicapés.

En collaboration avec les services de l'AGEFIPH, des aides et des financements peuvent être sollicités dans le cadre d'aménagements de poste de travail, d'achats de matériels adaptés et de projets de reconversion professionnelle.

Vous êtes reconnu(e) travailleur Handicapé si vous êtes détenteur d'une RQTH (Reconnaissance de la

Qualité de Travailleur Handicapé), d'une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaire d'une rente, d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise de 2/3 votre capacité de travail ou de gain, d'une pension ou d'une carte d'invalidité (> 80%), de l'AAH (Allocation Adultes Handicapés)...

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec le Référent Handicap UNEOS:

Théau Basser : 03 57 84 33 65

NOTRE DÉMARCHE QUALITÉ

Afin de valoriser la Qualité et le Sécurité de la prise en charge au sein de ses établissements, Uneos a entrepris une démarche de certification ISO 9001, notamment aux travers des missions du service service Qualité.

Celui-ci a donc obtenu le 22 janvier 2018 la certification ISO 9001 Version 2015 pour l'ensemble de ses activités.

Cette certification est une première pour un Service Qualité d'un établissement de santé au sein de la Région Grand-Est. Plus précisément, les champs couverts par cette certification sont les suivants: Qualité, Gestion des Risques (y compris prise en charge de la Douleur et Hémovigilance) et les Relations avec les Usagers.





VOS DROITS |



VOS CONGÉS

NON-CADRES

- 27 jours ouvrés (dont les 2 jours de fractionnements)
- 13 jours fériés
- 14 repos supplémentaires pouvant être acquis selon la présence (si 37h30 par semaine) à poser en fonction de l'organisation du service.

CADRES

- 30 jours ouvrés (dont les 2 jours de fractionnements)
- 13 jours fériés
- 17 repos supplémentaires pouvant être acquis selon la présence (si 38h00 par semaine) à poser en fonction de l'organisation du service.

Une planification semestrielle des congés est établie en mars et en octobre.

Une fois cette planification validée, toute demande de modification des dates de congés est soumise à accord préalable de votre responsable de service.

Un formulaire de demande de modification est à votre disposition sur Cotranet.

PRISE EN CHARGE DE VOTRE ABONNEMENT DE TRANSPORT EN COMMUN

Une prise en charge à hauteur de **80% du coût de votre abonnement annuel, mensuel, hebdomadaire (SNCF, Met et VéloMet)** est octroyée aux salariés utilisant les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette prise en charge s'effectue, dans le cadre de la réglementation, sur présentation du justificatif de transport et du formulaire de demande de prise en charge (FORMULAIRE REMBOURSEMENT FRAIS DE TRANSPORT_UNEOS) à adresser au service des Ressources humaines *avant le 10 du mois suivant au plus tard*.



VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ET PRÉVOYANCE

UNEOS dispose d'un contrat frais de santé dont les conditions d'adhésion vous sont décrites dans le support qui vous a été remis sur ce sujet.

PRÉVOYANCE COLLECTIVE

UNEOS est signataire d'un contrat de régime prévoyance qui couvre principalement trois risques :

- UNE GARANTIE INCAPACITE DE TRAVAIL
- UNE GARANTIE DÉCÈS : attribution en cas de décès d'un capital, d'une rente éducation au conjoint ou aux enfants à charge.
- UNE GARANTIE INVALIDITE TOTALE OU PARTIELLE qui prévoit des compléments de rémunération en cas de maladie ou d'accident du travail.

En cas de changement dans votre situation personnelle, pensez à vérifier/modifier vos bénéficiaires

Les conditions d'adhésion vous sont décrites dans le document disponible sur la page « Mes documents RH ».

PARTICIPATION AU REMBOURSEMENT DE VOS CHAUSSURES

Pour les salariés en CDI et + de 6 mois d'ancienneté, portant obligatoirement une tenue professionnelle complète (hors personnels bénéficiant déjà des chaussures fournies), nous proposons le remboursement à hauteur de 30 euros des chaussures de manière annuelle (chaussures remplissant certains critères).

Formulaire disponible sur cotranet : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CHAUSSURES PROFESSIONNELLES

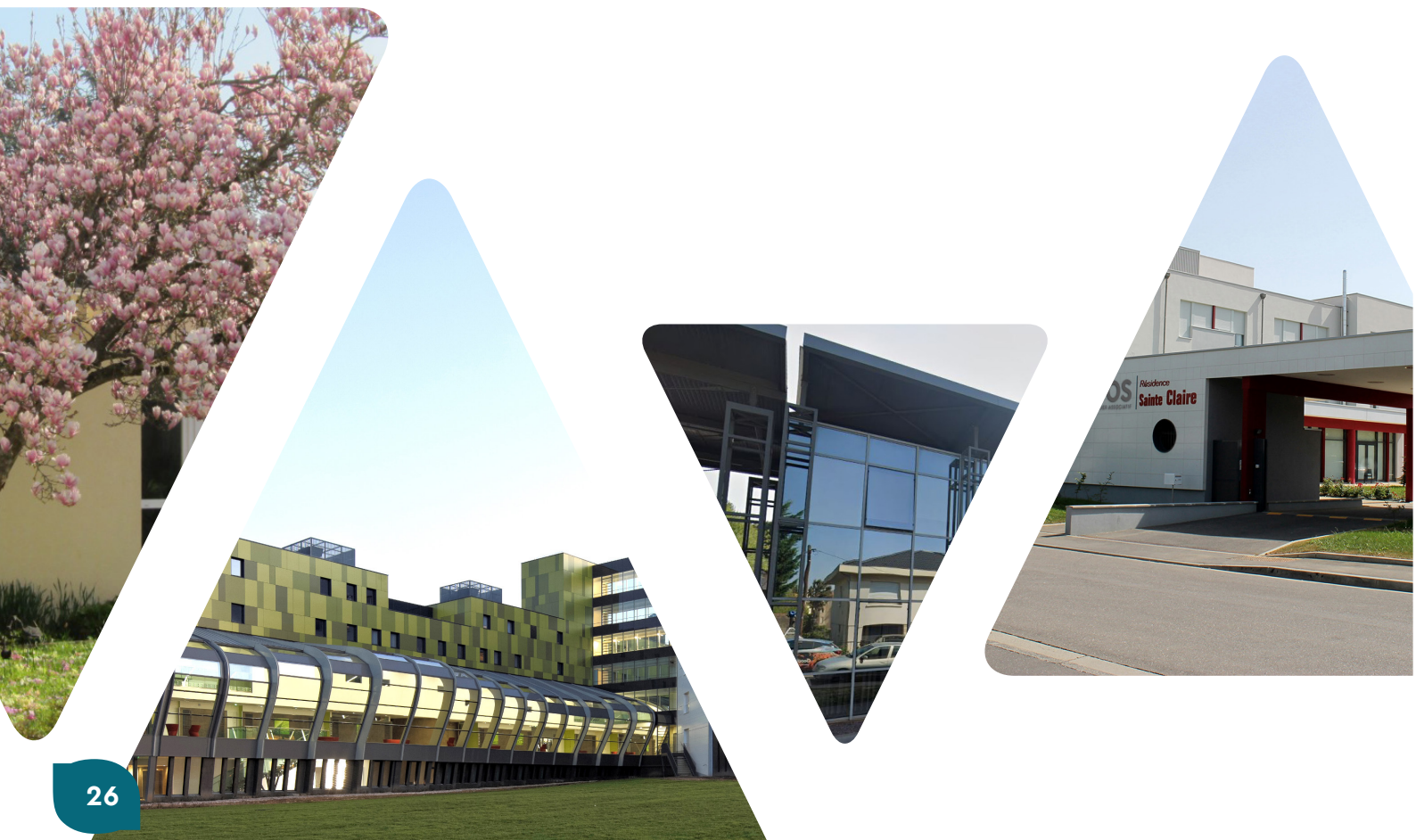
LOGEMENT

ACTION LOGEMENT vous apporte une offre complète : accession à la location et à la propriété, conseil en financement, prise en charge complète de la mobilité, accompagnement des jeunes travailleurs et aide aux salariés en difficulté, aide pour les travaux)

Vous pouvez les contacter au 09 70 800 800 ou vous rendre directement sur le site ou l'application ACTION LOGEMENT



VOTRE SÉCURITÉ **VOTRE SANTÉ**



LES ACCÈS INTERDITS

Il est interdit de se déplacer en dehors de son service sans autorisation sauf si nécessité de service, ainsi que d'utiliser des passes pour des usages autres que ceux des seuls besoins du service.

Les panneaux d'accès interdit doivent également être respectés par les personnels UNEOS.

EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL

- On appelle **Accident du Travail** tout accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail quelle qu'en soit la cause.
- On appelle **Accident de Trajet** l'accident qui survient lors du parcours normal aller-retour effectué par le salarié entre son lieu de travail et sa résidence principale.
- On appelle **AES** tout contact avec du sang ou un liquide biologique contaminé par du sang et comportant une effraction cutanée (piqûre, coupure) ou une projection sur une muqueuse ou une peau lésée (plaies, eczéma..).

Si vous vous déclarez victime d'un accident du travail avec ou sans exposition au sang (AES) ou d'un accident de trajet, vous devez signaler le sinistre dans les 24 heures de la survenue de ce dernier et au plus tard le jour ouvré qui suit. Le service Ressources Humaines

vous remettra une feuille d'accident pour bénéficier de la prise en charge des soins éligibles. Les frais médicaux liés à l'accident du travail sont remboursés à 100 % sans avance de frais dans la limite des conditions de la sécurité sociale.

Les procédures de déclaration et conduite à tenir vous ont été remises à votre embauche et sont disponibles en ligne sur Cotranet.

- Démarches à effectuer par le salarié se déclarant victime d'un accident avec exposition au sang (AES)
- Démarches à effectuer par le salarié se déclarant victime d'un accident du travail (hors AES)

En tout état de cause, la reconnaissance du caractère professionnel de l'accident appartient à la CPAM.

LA MÉDECINE DU TRAVAIL

Notre service de santé au travail est l'AGESTRA et notre Médecin du Travail est Docteur Christophe Collomb
5, rue Pierre-Simon de LAPLACE
57070 METZ
Tel : 03 87 75 47 80 – Fax : 03 87 75 11 04
www.agestra.org

Vous bénéficiez d'un suivi médical approprié et défini par le code du travail et le médecin du travail lui même.

Une visite médicale sera programmée par votre GRH après votre embauche. Puis tous les 2, 3 ou 5 ans selon votre emploi et votre service d'affectation, cela sera défini par le médecin du travail.

Si vous êtes en arrêt de travail > à 3 mois, une visite médicale de pré-reprise est à programmer directement par le salarié avec l'AGESTRA avant la reprise effective du travail.

Une visite médicale de reprise est à prévoir par le service Ressources Humaines dans les 8 jours qui suivent votre reprise: après un congé de maternité ; après une absence pour cause de maladie professionnelle; après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail. En cas maladie ou d'accident non professionnel, ce délai est de 60 jours.



VOS **AVANTAGES**



LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de sa mission sociale et culturelle, le Comité Social et économique HPMetz du groupe Uneos vous propose un grand nombre de services à prix avantageux.

L'ensemble des informations sont disponibles sur le site du CSE : csehpmetz.fr

Vos identifiants

Pseudo : prenom.nom

Mot de passe : numéro de matricule

Veillez à bien renseigner votre adresse e-mail si vous souhaitez être destinataire de la newsletter CSE et recevoir les dernières informations importantes.

Horaires d'ouverture et contact :

Hôpital Robert Schuman

Les vendredis de 9h30 à 11h30 puis de 12h00 à 15h00

Téléphone : 03 57 84 28 73

Hôpital Belle-Isle

Les jeudis de 13h00 à 15h30

téléphone : 03 57 84 18 35

BILLETTERIE

Le CSE vous propose un service de billetterie à tarif préférenciel : cinéma, parcs de loisirs, loisirs aquatiques et bien d'autres encore !

Vous pouvez commander et régler vos billets directement sur le site du CSE ou sur l'application Happyly.

PARTENAIRES

Pour vos achats, vos vacances, votre bien-être et bien plus encore, le CSE s'est associé à toute sorte d'entreprises afin de vous obtenir des remises.

Il vous faudra retirer la carte de membre du CSE afin de pouvoir bénéficier de ces remises.

Retrouvez la liste des partenaires sur le site du CSE !

PRESTATIONS

Le CSE se charge également d'organiser des événements ponctuels ou des voyages pour les salariés et leur famille.

De plus, des surprises vous attendent lorsque vous accueillez un nouvel enfant, que vous vous pacifiez/mariez ou que vous partez à la retraite. Toutes les infos à propos des prestations sont disponibles sur le site du CSE !

HÔPITAL BELLE-ISLE

2 rue Belle-Isle
57000 Metz



GRUPE HOSPITALIER ASSOCIATIF

CONTACT RESSOURCES HUMAINES

pour toute question, contactez directement le pôle concerné



Pôle gestionnaires RH

Recrutement, attestations, mobilité interne, questions RH, suivi de situation, accident de travail

→ rh@uneos.fr



Pôle paie et Gestion des temps

Bulletin de paie, arrêt maladie, attestation de salaire, questions prévoyance, prise en charge des transports en commun

→ paie@uneos.fr



Pôle administratif RH

Contrat de travail, avenants, congé parental, parking HBI

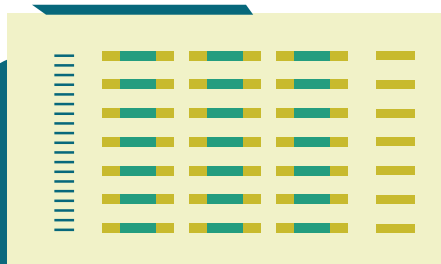
→ contrat@uneos.fr



Pôle formation

Question JFOR, demande de formation, questions formations diplômantes, suivi des formations, développement des compétences, alternance

→ formation@uneos.fr



HÔPITAL ROBERT SCHUMAN

Parvis Robert Schuman
Rue du Champ Montoy
57070 Vantoux